



Déclaration liminaire du SE-Unsa 62 lors de la CAPD du vendredi 6 février 2026

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les représentant.es de l'Administration,
Mesdames et messieurs les représentant.es des personnels élu.es en cette CAPD,

Pour cette CAPD qui est actuellement la seule de programmée pour cette année scolaire, le SE-Unsa aurait souhaité débiter cette déclaration avec des éléments positifs voire optimistes mais la réalité est toute autre.

Bien entendu, nous souhaitons revenir en premier lieu sur le dramatique événement qui a eu lieu ce mardi 3 février au collège La Guicharde de Sanary sur Mer. Nous adressons tout notre soutien à la collègue qui a été poignardé, à sa famille, mais aussi tout notre soutien à l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement. Dans notre département, ce drame nous rappelle de douloureux souvenirs même si les circonstances du passage à l'acte ne sont pas les mêmes. Cette effroyable tentative d'assassinat nous rappelle à nouveau qu'enseigner peut nous amener à la mort.

Cette nouvelle attaque envers une enseignante ne devra cependant pas être prétexte à agiter de nouveau des dispositifs tels que la fouille des sacs systématiques ou la mise en place de portique de sécurité. C'est une analyse bien profonde qu'il faut mettre en œuvre. S'interroger sur la santé mentale des élèves mais aussi sur le manque de reconnaissance de notre profession qui deviennent des urgences. A quel moment prendra-t-on la mesure de la souffrance de l'École et de la souffrance des personnels qui sont de plus en plus fréquemment la cible d'attaques en tout genre ?

S'il est admis que les repères vacillent, dangereusement et depuis longtemps selon nous, et que les tensions sociales sont multiples, à quand des actes forts de reconnaissance et de respect pour nos collègues, et à long terme ? Ce n'est pas d'un laïus sur le retour au sens de nos missions dont les personnels ont besoin. Nous n'attendons pas de solutions miracles mais bien des réponses concrètes avec des moyens pour la mise en œuvre.

Oui, l'école ne peut pas absorber tous les maux, ni les missions de la société. En effet, les professionnels qui enseignent et éduquent sont de ceux qui sont toujours là, tout comme ceux qui soignent ou qui protègent, malgré les coups pris et le manque de moyens. Nous sommes présents auprès de nos élèves, de tous les élèves, mais sommes en peine d'une réelle revalorisation pérenne, et d'une reconnaissance en général de la complexification de nos métiers toutes ces dernières années. Et ce n'est pas l'usine à gaz qu'est le pacte, ou ce qu'il en reste, qui a répondu à ce besoin, bien au contraire, il attise les tensions au sein de bon nombre d'équipes.

L'école publique est maltraitée, le climat scolaire s'en ressent et la perte de sens s'intensifie aussi chez nos élèves et leurs familles. Les collègues continuent à se dévouer au quotidien, à s'engager de leur mieux, cependant ils nous disent, et nous le voyons, se sentir incompris, épuisés, à bout. Ils veulent pouvoir bénéficier d'une politique de ressources humaines prenant en compte leur réalité et leurs aspirations. Ils veulent un accompagnement plus fort et des réponses plus rapides sur les questions de carrière, de formation, de Qualité de Vie et de Santé au travail.

Dans un contexte politique international et national plus que bouleversé et traversé par de nombreuses crises, le SE-Unsa souhaite réaffirmer son engagement pour la défense des salariés de l'Education Nationale, l'amélioration réelle de leurs conditions de travail, de perspectives de carrière, d'avenir et de rémunération. Le SE-Unsa réaffirme également son engagement dans la défense de l'école publique et laïque, pilier de l'égalité des chances et de la réussite pour tous, face aux scandales ignobles et trop nombreux de l'école privée.

Pour la CAPD qui nous réunit ce matin, nous sommes persuadés qu'il est de l'intérêt de notre employeur de soutenir son personnel, de reconnaître sa professionnalité et de ne pas créer d'aigreur. Nous répétons que l'évaluation d'un rendez-vous de carrière dans le cadre du PPCR doit être différenciée, transparente et équitable, et ne surtout pas se confondre avec les procédures d'avancement et de promotion des personnels.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD, il était indiqué dans l'ordre du jour un point concernant les refus de demande de participation aux stages syndicaux. N'ayant reçu aucun document préparatoire en ce sens, nous en déduisons qu'aucun refus n'a été prononcé et nous vous en remercions. Dans le cas contraire, nous évoquerons alors les motifs de ces refus.

Le sujet principal pour lequel nous sommes réunis aujourd'hui concerne les recours face aux appréciations finales apposées dans le cadre des RDV de carrière 2024-2025. 5 recours cette année, tous concernent des collègues étant au 9^{ème} échelon. Cela montre l'importance de ce rendez-vous de carrière et l'impact qu'il a sur le déroulé de carrière des collègues.

Nous savons, que suite aux recours gracieux et avant de saisir cette CAPD, des collègues ont reçus des courriers de refus de recours gracieux. Nous souhaitons vous alerter, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, sur le caractère très impersonnel de ce courrier et que les collègues vivent mal car ce courrier très général ne représente par leur situation et est commun à tous quel que soit le motif du recours.

Le SE-Unsa souhaite, rappeler son attachement à une évaluation juste, transparente et équitable des personnels, conformément à l'esprit du PPCR et aux textes encadrant les rendez-vous de carrière. Toutefois, il reste toujours particulièrement attentif à la mise en œuvre du PPCR, qui doit correspondre à l'esprit des textes, à l'équité entre les personnels et au droit à la promotion.

Pour le SE-Unsa, le rendez-vous de carrière doit constituer :

- un temps d'échange professionnel,
- une reconnaissance du travail accompli,
- un levier de déroulement de carrière plus fluide.

Le SE-Unsa demande qu'aucune limitation d'avis excellent ne soit constatée lors de cette CAPD sous couvert de contingentement.

Le SE-Unsa est très critique sur le caractère pérenne de l'avis final issu du dernier rendez-vous carrière. Un avis pérenne peut :

- figer durablement la carrière,
- ne pas tenir compte de l'évolution professionnelle ultérieure,
- priver l'agent de toute reconnaissance future malgré un engagement constant.

Pour le SE-Unsa, aucun avis ne devrait enfermer un agent à long terme, sans possibilité réelle de réévaluation. Ces collègues doivent pouvoir solliciter et se voir octroyer un nouveau RDV.

C'est d'ailleurs en partie pour cette raison que nous avons demandé le maintien du groupe de travail concernant les promotions initialement annulée par le rectorat.

Le SE-Unsa soutient systématiquement les collègues qui engagent un recours, lorsque les éléments du dossier montrent un décalage manifeste ou une appréciation contrainte par des choix de quota. La promotion de chacun devrait pouvoir être réalisée en fonction de la valeur indépendamment de contingents. Si les collègues sont « excellents » ils seront alors départagés en prenant le compte les critères de départage. Mais un collègue ne peut être évalués « très satisfaisant » uniquement parce que trop de collègues sont excellents.

Fidèle à ses valeurs, le SE-Unsa abordera cette CAPD avec exigence et responsabilité, dans un esprit de dialogue, mais avec la volonté claire de défendre les droits et la reconnaissance professionnelle des personnels de notre département.

Enfin, nous vous demandons également, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que suite à cette CAPD recours, les tableaux d'avancement inhérents à l'avancement accéléré soient publiés à tous les personnels de manière rapide comme cela se fait pour les changements de grade ou dans le 2nd degré. La transparence des opérations de gestion des personnels participe à la confiance envers l'institution, et de l'amélioration des conditions de travail. Nous sommes déjà intervenus en ce sens lors des GT bilans au rectorat et nous souhaitons le rappeler dans cette instance.

Cette CAPD étant la seule programmée sur l'année scolaire, nous vous avons fait parvenir de nombreuses questions diverses. Cependant vu les délais impartis, nous pouvons comprendre que certaines réponses qui demandent des données chiffrées soient apportées ultérieurement par écrit pour ne pas mettre les services en difficultés et surtout permettre d'avoir des statistiques précises.

Je vous remercie pour votre écoute et votre attention.

**Pour le SE-Unsa 62
Dorothée SAUVAGE
Secrétaire école**